



Communiqué de Presse

Marseille, le 20 mars 2020

« Dans le contexte inédit d'urgence sanitaire et de fragilité économique que nous connaissons, et, afin de continuer à assurer la production de tous les biens et services, il faut que nos entreprises et nos salariés poursuivent leurs activités dans le respect des règles de sécurité sanitaire et de restrictions, ainsi que nous a exhorté à le faire jeudi matin le Président de la République. »

Roland Gomez, président de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur, salue la mobilisation de toutes les forces vives de l'économie et notamment de la Région Sud / Provence-Alpes-Côte d'Azur qui s'appuie sur le réseau consulaire pour ses interventions.

Le réseau consulaire est aux cotés des entreprises qui subissent la crise actuelle. Le ministre de l'Economie a d'ailleurs mis les CCI au premier rang pour accompagner en proximité les entrepreneurs, commerçants, indépendants. La CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur travaille quotidiennement avec les services de l'Etat en région.

« La CCI de région est en contact permanent avec le réseau des CCI de Provence Alpes Côte d'Azur qui est totalement mobilisé auprès des entreprises sur leurs territoires respectifs. Les équipes sont en première ligne au travers de guichets uniques qui leur permettent de diffuser, en temps réel, toute information utile aux entreprises et ainsi les assister dans l'accès aux dispositifs publics, en collaboration avec les partenaires, notamment les services de l'Etat.

Nous sommes présents, que ce soit au téléphone, en visio, par mail, sur le web, peu importe le canal !

La situation inédite que nous devons affronter, justifie que des mesures de solidarité sans précédent soient adoptées. Il nous faut préserver notre capital marchand, qui, la crise sanitaire surmontée, devra être soutenu pour permettre à notre pays de retrouver sa capacité à générer croissance et emploi au bénéfice de tous nos concitoyens. »



Dès les premières mesures annoncées, la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur a assuré pleinement sa mission :

1) Relayer en région les actions du Gouvernement en lien direct avec CCI France : informer en temps réel les entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur de toutes les mesures prises au niveau national pour leur venir en aide : report d'échéances, voire exonération, des charges ; financement du chômage partiel ; Plan de Continuité d'Activité ; obtention ou maintien de lignes de crédit ; demandes de subventions...

[LIRE ICI](#)

En même temps, accompagner, soutenir et valoriser les actions du réseau des 7 CCI territoriales : relayer les divers dispositifs mis en œuvre par des équipes disponibles au quotidien, par des cellules d'appel d'urgence qui adaptent leur aide et leur écoute au fil des besoins des entreprises sondées (enquêtes à l'appui), par des guichets uniques départementaux qui se mettent en place dans les CCI mandatées par la Préfecture...

[LIRE ICI](#)

2) Etre le partenaire de premier plan de la Région Sud / Provence-Alpes-Côte d'Azur : la CCI de région prend part à toutes les décisions concernant l'attribution des aides aux entreprises régionales impactées par les mesures du Covid-19 dans la perspective de la relance de notre économie régionale.

[LIRE ICI](#)

« Notre économie, contrainte et forcée certes, est en train de se réinventer plus vite, vers un modèle plus vertueux, plus inclusif. Nous préparons le modèle de demain. Ensemble. »

Roland Gomez

[**#ReseauCCI #Covid19France #SoutenonsNosEntreprises**](#)